

Sujet : [INTERNET] Non à l'installation de l'unité mobile d'enrobage

De : Christian GUIPET <christian.guipet@orange.fr>

Date : 06/10/2019 21:28

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Après une carrière courte de 22 ans au sein des Armées, plus particulièrement de l'Armée de Terre, je me suis retiré dans la commune de Roquefort des Corbières où mon épouse a repris l'exploitation viticole de ses parents.

Depuis 2002 nous œuvrons donc dans un contexte de protection de la nature essayant d'offrir aux caves coopératives des raisins avec le moins de pesticides possible.

Nous avons pu mesurer depuis notre installation les dangers que les produits phytosanitaires peuvent présenter et nous savons mettre en œuvre toutes les procédures de protection quant à leur utilisation, mais nous savons pertinemment que nous en respirons quoiqu'il se passe. En effet les molécules dispersées sont toujours présentes et actives pendant environ 2 semaines. En période de traitement phytosanitaire, il peut être projeté des produits toxiques de Mars à Août à raison de 2 fois par mois!

Ce préambule est bien entendu présenté afin de faire le lien avec l'usine mobile d'enrobé dont il est projet d'implanter sur les hauteurs de notre commune.

Le lieu choisi est à mon humble avis totalement irréfléchi de la part des porteurs du projet. En effet, "Le Pla de Roques" est ouvert aux quatres vents et les 2 communes impactées de La Palme et Roquefort sont à vol d'oiseau à moins de mille mètres du lieu de production.

Je connais, pour avoir été "pris" sous le vent de restes de destructions chimiques de l'ennemi pendant la guerre du Golfe en 1990, l'impact des vents et des températures.

La différence avec cette période c'est que mes chefs, mes camarades et moi même, étions tous préparés à ces éventualités.

Qu'en est-il des populations touchées?

Notre nature, déjà mise à mal est en danger également.

Dans son communiqué qui fait compte rendu de la réunion d'information sur le projet d'implantation de cette centrale mobile d'enrobage qui a eu lieu le 16 septembre dernier à Roquefort, Madame la Maire écrit au sujet de la composition de l'enrobé, et je la cite:

"Malet signale que le goudron est interdit depuis 40 ans."

Dans votre arrêté du 2 Août, page 2, N° de nomenclature 4801-2, installations et activités concernées, nous pouvons lire: Goudron.

Il y a de ce coté une anomalie certaine.

La ville de Rouen vient de subir une catastrophe écologique sans précédents. Nous sommes exposés à un niveau bien inférieur, mais ne devons nous pas tenir compte de ce type d'accident?

J'ai dressé un tableau rapide de la situation et je pourrais aisément développer un peu plus sur d'autres points, mais je ne veux pas abuser non plus de votre temps précieux.

Vous aurez compris Monsieur le Préfet que je suis opposé à l'installation, même pour une période courte de plus ou moins deux ans, de cette usine mobile d'enrobage.

Je conclurai en disant que je suis éducateur sportif. J'enseigne la plongée libre (apnée) à Sigean au sein de l'Agachon Club Sigeanais. Nous apprenons à nos enfants la protection du milieu naturel et nous participons au nettoyage des plages du littoral. Là aussi nous pouvons mesurer l'impact des hydrocarbures, du moins de leurs déchets...

J'espère que mon courriel sera le gramme nécessaire à faire pencher la balance de votre décision en faveur d'un renoncement.

Je vous prie de croire Monsieur le Préfet en mon profond respect.

Christian GUIPET
Adjudant-Chef (ER)
Médaille militaire
Croix de Guerre des TOE
Croix du Combattant



Garanti sans virus. www.avast.com